

LES ENJEUX DE LA FORMATION, SON DÉROULEMENT ET LES CONDITIONS DE PASSAGE DES ÉPREUVES DE L'EXAMEN À LA CATÉGORIE « B » DU PERMIS DE CONDUIRE

Les enjeux de la formation à la conduite

L'obtention du permis de conduire est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l'utilisation d'un véhicule est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs.

ROULER EN SÉCURITÉ EST DONC UNE NÉCESSITÉ POUR TOUS.

L'accidentologie n'est pas une fatalité. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route. L'effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l'éducation et de la formation.

Ainsi afin de permettre à tous les futurs accédants au permis de limiter le risque routier, un **programme de formation R.E.M.C** a été mis en place par les pouvoirs publics en 2014. Il remplace le PNF (Programme National de Formation à la conduite) datant de 1989.

Le REMC découle directement de la matrice GDE (Global Driving for Education). Cette matrice insiste sur la motivation des élèves, leurs représentations, leur prise de risque, les pressions sociales... Tous les acteurs de la sécurité routière doivent intégrer les nouvelles compétences pour les transmettre et pour former des conducteurs surs et responsables. La formation REMC intégrera tous les paramètres en lien avec la sensibilisation aux risques routiers ainsi que la manière de les enseigner.

L'objectif de notre École de Conduite

Ainsi l'**objectif principal de notre Ecole** de Conduite est d'amener tout élève vers la réussite, en transmettant à chacun la maîtrise de compétences défini dans le REMC en termes de savoir-être, savoirs, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative nécessitant le suivi d'une formation complexe et exigeante devant être prise au sérieux et avec assiduité.

Livret de formation ou Livret d'apprentissage

Un livret de formation physique ou digitalisé est fourni à l'élève (c'est le programme de formation REMC), il le guidera dans votre progression avec l'aide de son formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

Ce Livret retrace les 4 COMPETENCES du Programme, contenant - les 30 objectifs à travailler et à valider par des approches différenciées.

Ce livret va le guider dans son parcours d'apprentissage. Il lui permet de savoir où il en est mais aussi et surtout où il va .

Il va progressivement devenir autonome et compétent.

Le Programme de Formation Pratique REMC

Ce document s'articule autour de quatre compétences, développées dans le livret d'apprentissage de l'élève:

1. Maîtriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

PROGRAMME de Formation Théorique « CODE DE LA ROUTE »

La connaissance des règles de sécurité est une condition nécessaire pour votre sécurité mais aussi celle des autres usagers de la route. Le code de la route doit être connu non seulement pour l'examen mais également être retenu et appliqué tout au long de la vie du conducteur, c'est l'assurance d'une meilleure sécurité pour tous sur les routes.

**La formation au code de la route est un programme qui comporte :
10 Thèmes articulés autour de 9 familles**

- | | |
|---------------------------------------|------------------------------------|
| 1-Arrêt et stationnement | 2-Croisement et dépassement |
| 3-Économie et écoconduite | 4-Règles de priorités |
| 5-Règles de circulation | 6-Signalisation |
| 7-Tunnels et passages à niveau | 8-Visibilité et éclairage |
| 9-Usagers, partage de l'espace public | 10-Prise de conscience des risques |

DEROULEMENT DES FORMATIONS THEORIQUE ET PRATIQUE

Voir notre site internet, DEROULEMENT et PLAN DE FORMATION

Les Évaluations

L'Évaluation de Départ

Ce test est un préalable à la signature du contrat de formation. Il permet de quantifier le nombre d'heures de formation à la conduite automobile. Il n'impose pas un nombre d'heures, c'est un prévisionnel. (*voir sur notre site modalité et procédure d'évaluation*)

Évaluations pendant la formation

Les progrès de l'élève sont évalués sur un système de grille de savoirs et savoir-faire contenant dans les 4 Etapes du programme de Formation. Une fois les 4 Compétences validés, un Bilan final sous forme d'Examen Blanc est organisé semblable à la grille d'Évaluation de l'Examen du Permis.

LES EXAMENS

L'Examen du Code de la Route ou Epreuve Théorique (ETG)

L'examen est organisé par des Organismes Privés agréés par L'État moyennant 30€. La réservation s'effectue en Ligne. La présentation d'une pièce d'identité valide est obligatoire.

La formation sera validée par l'Examen Théorique Général composé d'une série aléatoire de 40 questions, les séries sont diffusées sur tablette individuelle. Il faut au minimum 35 bonnes réponses (soit 5 fautes maximum) pour réussir l'examen du code.

Le résultat vous est transmis par mail le jour même. En cas d'échec vous pourrez vous représenter à l'examen sous un délai de 24h moyennant 30 €. Votre code est valable pendant 5 ans et le nombre de présentations n'est plus limité.

L'Examen du Permis de Conduire

L'épreuve pratique de l'examen du permis de conduire est évaluée par un expert : l'inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière

L'évaluation réalisée par l'expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités.

Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

L'expert s'attache à valoriser vos acquis comportementaux plutôt que vos faiblesses. Il réalise ainsi un inventaire des points positifs et des points négatifs restitués par rapport à une compétence donnée.

Un échange entre l'expert et vous peut s'instaurer au cours de l'épreuve. A l'issue de l'épreuve, l'expert retranscrit de façon formelle ce bilan de compétences dans une grille d'évaluation.

Le résultat appelé CEPC (certificat provisoire) est disponible sous 48h sur le site de la sécurité routière.

CRITÈRES D'ÉVALUATION (en Examen Pratique)

- Réaliser un parcours empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier
- Suivre un itinéraire ou vous rendre vers une destination préalablement établie, en vous guidant de manière autonome, pendant une durée globale d'environ cinq minutes
- Réaliser une manœuvre
- Procéder à la vérification d'un élément technique à l'intérieur ou à l'extérieur du véhicule et répondre à une question en lien avec la sécurité routière et à une question portant sur les notions élémentaires de premiers secours
- Appliquer les règles du code de la route, notamment les limitations de vitesse s'appliquant aux élèves conducteurs
- Adapter votre conduite dans un esprit d'économie de carburant et non polluante.
- Faire preuve de courtoisie envers les autres usagers, et notamment les plus vulnérables.

DOCUMENT MIS A DISPOSITION DU PUBLIC

Cette documentation est mise à disposition du public sur simple demande au bureau et visible sur notre site internet <https://www.autoecoleaesm.com>